Dossier pédagogique - Une histoire de Café

<u>Document n°1 :</u> Quelques éléments sur la SCIC en partant du visionnage du film <u>Une histoire de Café.</u>

Qu'est-ce que la SCIC?

Le statut de SCIC¹ (société coopérative d'intérêt collectif) offre un cadre juridique qui permet de concilier l'activité économique et la finalité sociale de la structure tout en associant différentes personnes morales et physiques aux besoins qui peuvent être différents mais qui partagent des valeurs communes. La SCIC est une société commerciale classique (SA, SARL, SAS) qui s'inscrit dans le projet coopératif. En tant que coopérative, elle fait ainsi partie des structures relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au même titre que les associations et les mutuelles. De manière générale, on peut définir les structures de l'ESS de la manière suivante : elles mettent l'économie au service de la société, de l'humain et du territoire et non l'inverse. En ce sens, elles regroupent toutes les activités économiques porteuses de sens, promouvant la solidarité, le bienêtre de chacune et chacun d'entre nous ainsi que de la préservation de l'environnement.

I) L'assemblée générale (AG) de la SCIC (2:26)

L'AG est l'espace dans lequel les décisions concernant la SCIC sont prises. Dans cette dernière, chaque sociétaire a sa place dans la prise de décision selon le principe coopératif une personne est égale à une voix quel que soit le nombre de part qu'elle détient : c'est le **principe coopératif de gestion démocratique**.

II) La discussion entre différentes parties prenantes de la SCIC : le multi-sociétariat (6:05)

Lors de cette scène et autour de la table, plusieurs catégories de sociétaire de la SCIC se présentent et discutent :

- Un représentant du club des Cigales² (investisseurs)
- Une cliente et bénévole du café (usagère)
- Un salarié de la SCIC

La diversité des personnes participant à la vie de la SCIC met en évidence l'une des caractéristiques qui est propre à ce modèle de coopérative : le multi-sociétariat. En effet, la SCIC résulte d'un partenariat entre des parties prenantes diverses : des usager·e·s, bénévoles, salarié·e·s, des collectivités, etc. Ces partenaires sont réunis en collèges dont deux sont obligatoires : l'un des salarié·e·s de la coopérative et l'autre des usager·e·s. Toutes personnes contribuant au projet de la coopérative peut participer en devenant sociétaire, c'est-à-dire en prenant une (ou plusieurs) part(s) coopérative(s) dans la SCIC.

¹ cf. Loi du 17 juillet 2001.

² Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire. Pour en savoir plus sur la finance solidaire, voir l'article : https://www.finance-fair.org/fr/la-finance-solidaire-comment-ca-marche.

III) La place des salarié·e·s dans la coopérative (7:51)

Le salarié explique que l'ensemble des salarié·e·s prennent des parts dans la société et participent à la vie du projet. Au sein de la SCIC, à la différence de la société commerciale classique, tous les bénéfices peuvent être réinvestis dans le projet, c'est le **principe de gestion désintéressée** de la coopérative. En effet, ce qui prévaut, c'est la satisfaction des besoins personnels et/ou professionnels des membres et non pas du profit, c'est en ce sens que l'on parle de l'**intérêt collectif** de la SCIC.

IV) Un projet démocratique (8:32)

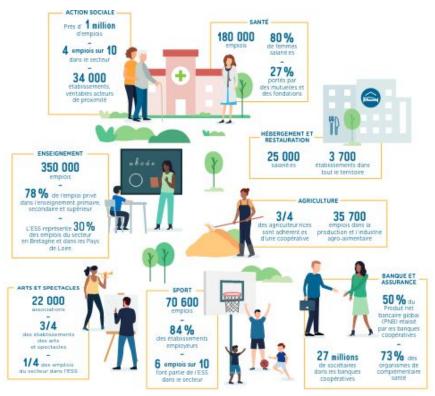
La gérante salariée de la SCIC montre que chaque personne peut devenir acteur·rice du projet de la SCIC : salarié·e, habitant·e du quartier, association, etc. En somme, la SCIC propose un autre modèle de société, un modèle démocratique où les sociétaires sont décisionnaires c'est-à-dire toutes celles et ceux qui décident de s'engager en prenant des parts dans la coopérative (9 :10).

Document n°2: L'ESS en France (1) et en Europe (2).



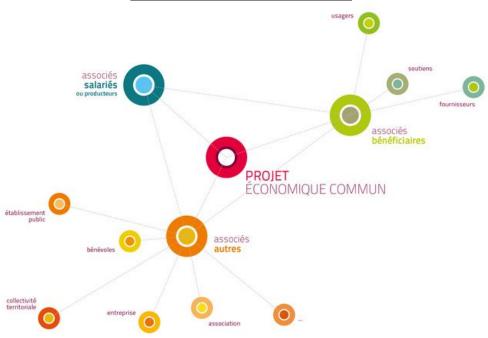
Source : (1) Observatoire national de l'ESS d'après l'Insee Clap 2015. (2) CIRIEC Comité économique et social européen.

Document n°3: Une diversité de secteurs d'activité dans l'ESS.



Source : Observatoire national de l'ESS, d'après Insee Clap 2015 – Coop Fr. Panorama des coopératives – APRC.

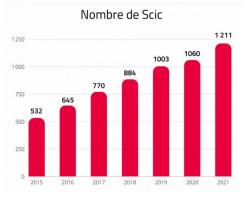
Document n°4: Le statut de SCIC.



Source : CGSCOP (Confédération générale des SCOP)

<u>Document n°5</u>: Les sociétés coopératives d'intérêt collectif et leur développement en France.





Source: CGSCOP, 2021

Document n°6 : Un exemple de SCIC dans le Pas-de-Calais : SuperEcques

SuperEcques est une épicerie locale constituée en SCIC, c'est avant tout le projet de reprise du dernier commerce du village de 2000 habitant·e·s.

Il a émergé collectivement et a regroupé un certain nombres d'habitant·e·s ainsi que de la municipalité. SuperEcques vise à favoriser la vie des citoyen·ne·s dans la Cité, être un lieu de lien social et de commerce de proximité.









Source : le site de la coopérative SuperEcques : https://superecques.jimdofree.com/

Questions:

- 1) À partir des documents suivants, définir et présenter l'ESS.
- 2) Qu'est-ce qui distingue les structures de l'ESS par rapport aux autres structures de l'économie?
- 3) Quels sont les domaines d'activité dans lesquels l'ESS est particulièrement présente ?
- 4) À partir des documents, définir et présenter le modèle de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).
- 5) Comment peut-on qualifier l'évolution de ce modèle depuis sa création en 2001?
- 6) **Pour conclure:** Chaque élève écrit sur un post-it un mot correspondant à ce qui l'a marqué-e/retenu-e du film et plus largement du modèle de SCIC et des modèles économiques de l'ESS. Chacun-e vient coller au tableau son post-it en explicitant son choix.

Pour aller plus loin:

Animation « Tu connais l'ESS » ? de l'Avise (10 minutes) https://www.youtube.com/watch?v=hhsNfR8ou6o&feature=emb_imp_woyt